

**Détérioration des conditions de détention à la prison Leclerc**

**Une coalition interpelle l'ONU et la Protectrice du citoyen**

**Montréal, le 5 décembre 2018** - Devant la dégradation des conditions de détention des femmes à la prison Leclerc et devant l'inaction des autorités, la Coalition d'action et de surveillance sur l'incarcération des femmes au Québec (CASIFQ) a saisi l'ONU de l'enjeu en transmettant ses observations au Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, qui examine présentement le rapport périodique du Canada en regard de la Convention contre la torture. La Coalition a également rencontré la Protectrice du citoyen pour lui demander de faire une enquête d'urgence sur les conditions de détention au Leclerc.

« Devant l'ampleur des problèmes et la gravité de la violation des droits des femmes détenues au Leclerc, une intervention immédiate de la part de Québec s'impose. Il faut sortir les femmes de cet endroit au plus vite », déclare Geneviève Dauphin-Johnson, porte-parole de la CASIFQ.

Au cours des dernières semaines, plusieurs témoignages sur les conditions déplorables vécues au Leclerc sont parvenus aux oreilles de la CASIFQ. Il y a des infestations de punaises de lit et de souris. Les femmes doivent dormir avec leur manteau car le système de chauffage est déficient et l'air froid entre par les interstices des fenêtres. Il y a un gros problème d'accès à l'eau potable: on dit aux femmes de faire couler l'eau dix minutes avant de la boire et les membres du personnel ne la boivent même pas. La tuyauterie et les systèmes d'aération et d'égouts sont défectueux. Les toilettes débordent régulièrement.

Les fouilles à nu sont très fréquentes, intrusives et humiliantes. Les femmes sont confinées de longues heures en cellule les fins de semaine faute de personnel. Pour cette raison, plusieurs activités sont annulées à la dernière minute. Ainsi, les visites ont été annulées à Noël et à la fête des mères le jour même. L'accès aux soins de santé et à la médication est très problématique.

« Les femmes détenues au Leclerc subissent un traitement indigne et dégradant. Leurs droits fondamentaux, garantis dans les chartes québécoise et canadienne, sont bafoués et ne respectent pas les engagements internationaux de nos gouvernements en matière de traitement des personnes incarcérées », déclare Lucie Lemonde, porte-parole de la Ligue des droits et libertés.

Québec doit agir et agir vite. «Le Leclerc, ancien pénitencier pour hommes, a été fermé en 2012 par le gouvernement de Stephen Harper pour cause de vétusté. Comment peut-il être, aujourd'hui, jugé adéquat pour la détention des femmes? Je ne comprends tout simplement pas», se désole Louise Henry, récemment détenue au Leclerc.

Le maintien des femmes dans cet endroit est incohérent, irresponsable et certainement pas de nature à favoriser leur réinsertion sociale. « Il y a urgence de sortir les femmes de ce lieu en état de délabrement avancé, totalement inadéquat sur les plans architectural, pédologique et humain. De façon plus large, il faut poursuivre une réflexion collective sur des alternatives à l'incarcération des femmes », conclut Geneviève Dauphin-Johnson, de la CASIFQ.

**Membres de la Coalition d'action et de surveillance sur l'incarcération des femmes au Québec (CASIFQ)**

- Centre des femmes de Laval
- Fédération des femmes du Québec
- Ligue des droits et libertés
- Stella, l'amie de Maimie

-30-

**Pour informations et entrevues :**

Lysiane Roch, responsable des communications  
Ligue des droits et libertés  
514-715-7727